

“J’ai envoyé une copie de cette lettre à l’hon. M. *Cameron* pour son information, comme président du comité.

“J’ai l’honneur, etc.,

“EDWARD BLAKE.

“*Au très-hon. Sir John A. Macdonald.*”

Il n’entre pas dans mon intention de critiquer la ligne de conduite adoptée par ces messieurs. Comme membres de la chambre des communes, ils peuvent avoir apprécié d’une manière plus sage que je n’aurais pu le faire, leurs devoirs parlementaires, mais j’ai confiance que Votre Seigneurie ne considérera pas que j’ai mal agi en m’efforçant de faire marcher l’enquête par ce que je considérais un moyen opportun.

Le comité n’ayant pas le droit d’assermenter ses témoins, M. *Dorion* proposa, secondé par M. *Blake*, de se contenter d’une preuve non assermentée. Mais la majorité, considérant qu’elle n’avait pas le droit de s’écarter des instructions expresses de la chambre sur ce point, résolut d’ajourner jusqu’au 13 août.

Cette détermination fut prise le 3 de juillet. Le jour suivant, le *Montreal Herald* publiait une série de lettres et de télégrammes adressés par Sir *Hugh Allan* à un M. *McMullen* et à un M. *Smith*, de Chicago, et à une certaine personne inconnue des États-Unis, relativement au chemin de fer Canadien du Pacifique. Le surlendemain, un long exposé du même sujet, sous forme d’affidavit, fut publié par Sir *Hugh Allan* dans un autre journal. J’ai eu déjà l’honneur d’envoyer à Votre Seigneurie ces deux documents, mais je crois qu’il est bon de les annexer à cette dépêche pour faciliter la consultation. Il n’est pas nécessaire pour l’objet que j’ai en vue aujourd’hui d’analyser ou de mettre en contraste les assertions contradictoires visibles dans ces documents. Il suffira de remarquer que non-seulement Sir *Hugh Allan* admet sous serment que le langage de ses lettres est inexact, mais il nie aussi de la manière la plus positive l’exactitude des inductions qu’on cherche à en tirer. À tout prendre, autant que j’ai pu le voir par la presse, et par mes conversations, ces révélations ne font qu’améliorer la position du ministère. D’un côté, les lettres de Sir *Hugh Allan* expliquent et justifient la persistance de M. *Huntington*, de l’autre côté, son affidavit ou plutôt le télégramme de Sir *John Macdonald*, mentionné dans l’affidavit, prouve d’une manière satisfaisante que loin de céder lui-même ou de permettre à son collègue Sir *George Cartier* de céder à la pression exercée sur lui par Sir *Hugh Allan* au plus fort de la lutte électorale, mon premier ministre a exigé la résiliation complète et immédiate d’un arrangement favorable à Sir *Hugh* auquel Sir *George* avait montré quelque disposition à souscrire. Comme preuve de cela, j’annexe la lettre de Sir *George Cartier* et celle de Sir *Hugh Allan*, renvoyant au télégramme de Sir *John Macdonald* concernant cet arrangement.

“MONTRÉAL, 30 JUILLET 1873.

“MON CHER SIR HUGH,—

“ Sous ce pli, je vous envoie les copies des télégrammes reçus de Sir *John A. Macdonald*, et en ce qui regarde leur contenu, je dirai que, dans mon opinion, le gouvernement en conseil approuvera la fusion de votre compagnie avec la compagnie Interocéanique sous le nom de “Compagnie de Chemin Fer Canadien du Pacifique”, à la condition que le bureau provincial de la compagnie fusionnée sera composé de dix-sept membres, dont quatre seront choisis dans la province de Québec par la compagnie du chemin de fer du Pacifique du Canada, quatre dans Ontario par la compagnie Interocéanique, et le reste par le gouvernement; que la compagnie amalgamée aura les pouvoirs spécifiés dans la dixième section de l’acte incorporant la compagnie du Pacifique du Canada, et que l’engagement à une fusion sera rempli par les compagnies dans deux mois à compter de cette date.